

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis					X	Mme ROGNARD Isabelle	06/07/2021
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle					X	Mme ROGNARD Isabelle	06/07/2021
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : Pas de public

ORDRE DU JOUR :

- Approbation compte rendu précédent
- Projet de la micro-crèche, intervention des Porteurs du projet
- Privatisation du parking pour l'implantation de la micro-crèche (Délibération)
- Modification simplifiée du PLU mise à disposition au 1^{er} septembre 2021(Délibération)
- Modification du tableau des emplois permanents pour la gestion de la cantine (Délibération)
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 12 minutes par Monsieur le Maire.

M. VIRET Pierre est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant aux membres du conseil le projet de la micro-crèche. Monsieur le Maire présente les porteurs du projet Mme Caroline CHASSAIGON et M Vincent DARAILLAN. Ils sont accompagnés de Mme Pascaline HAMANN, Artiste graffeuse.

Une présentation de l'implantation des locaux est faite à l'assemblée. Une première étude a été faite par un Géomètre. M. Jean-Pierre RIBAULT, 1^{er} Adjoint, est dans l'attente de l'avis du service instructeur ADS.

Un projet de fresque sur l'un des murs de la micro-crèche est à l'étude. Elle serait réalisée par Mme Pascaline HAMANN. Elle présente une de ses œuvres qu'elle a réalisée sur la Commune de Tramoyes en lien avec la Municipalité et l'équipe enseignante de l'école.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°6/2021 de la séance

- A fait l'objet de plusieurs remarques orthographiques.
- Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à l'unanimité

PRIVATISATION DU PARKING POUR L'IMPLANTATION DE LA MICRO-CRECHE (DELIBERATION)

Monsieur le Maire explique qu'en l'état de la première esquisse réalisée par le Géomètre, il n'est pas possible de délibérer. Ce point est reporté.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU MISE A DISPOSITION AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021(DELIBERATION)

Monsieur le Maire rappelle que le dossier a été déposé aux différents organismes. A ce jour aucun retour n'a été fait de la DREAL. Malgré cela il est nécessaire de poursuivre la procédure. La mise à disposition au public sera faite du 1^{er} au 30 septembre 2021 inclus pour une période d'un mois. Les documents seront consultables aux jours et aux horaires d'ouverture de la mairie. Une publication dans un journal d'annonces légales sera faite fin juillet.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS POUR LA GESTION DE LA CANTINE (DELIBERATION)

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la gestion de la cantine, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents de la commune afin de procéder au recrutement de 2 agents sur le temps méridien. Le tableau sera réactualisé à la rentrée.

Soumise au vote « à mains levées » cette proposition (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Lotissement le « Ruisseau »

Monsieur le Maire fait une synthèse de la réunion du lotissement à laquelle il a participé.

La « Place du Silo » :

RSE nous a transmis un devis de 627€ TTC pour la mise en conformité du branchement électrique.

City Stade :

La Société KOMPAN a transmis trois devis différents suite à notre demande :

- Devis remise en état des jeux existants pour un montant de 5 687,28€ TTC
- Devis jeux pour un montant de 19 644,60€ TTC
- Devis parcours fitness (parcours de santé au plan d'eau) pour un montant de 24 294,60€ TTC

Dans un premier temps, le conseil souhaite que la remise en état des jeux existants soit faite avec une mise en concurrence sur le devis. Les deux autres devis sont mis aux projets du mandat des élus avec une aide éventuelle par subventions.

L'installation de la table de ping-pong sur la dalle en béton existante a fait apparaître que celle-ci était trop petite pouvant entraîner un risque d'accident pour les pongistes. La dalle sera agrandie dans les semaines à venir.

Le Plan d'eau :

Monsieur le Maire informe que le plan d'eau est « en cours de démarche de classement » en zone humide.

Etanchéité salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe que l'assurance de la commune ne prendra pas en charge le sinistre ce dernier étant dû à un problème d'étanchéité lors de l'extension de la salle des fêtes. La garantie dommage-ouvrage n'ayant pas été souscrite lors des travaux du fait du surcoût engendré, ce sont les garanties décennales des artisans qui entrent en compte.

Un courrier de déclaration sera envoyé aux différents intervenants ainsi qu'à leurs assureurs d'ici la fin de la semaine.

Logements libres :

Monsieur le Maire informe qu'un logement est disponible depuis le 28 juin dernier et qu'un second sera disponible dès le 1^{er} septembre 2021.

Cinéma en plein air :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu avec Madame Martine PAQUIER, Monsieur Benoit CAPELLO, Directeur du cinéma la Passerelle de Trévoux. A la suite de cet échange, il s'avère que le projet pour cette année n'est pas réalisable : les dates proposées par Monsieur Benoit CAPELLO ne sont pas compatibles avec celles souhaitées par les élus lors du conseil du 1^{er} juin 2021.

Pour information, il faut prévoir pour une séance en plein air :

- Un emplacement de 35 mètres pour le camion et l'écran. A savoir qu'il n'est pas possible de faire une projection dans la salle des fêtes, la hauteur nécessaire de 1,50 mètre en bas de l'écran plus 4 mètres de haut. La salle est trop basse.
- L'horaire idéale pour une projection est de 22 heures en plein été. Il faut prévoir une animation en amont (avec possibilité de buvette?)

Le conseil confirme ce projet pour l'année prochaine. Plusieurs dates sont à l'étude avec une réservation sur le planning du cinéma.

Défibrillateur :

Le défibrillateur placé sur le mur du « Petit Marché » a été enlevé du fait que les batteries ne fonctionnaient plus. Monsieur le Maire a fait une demande de devis pour la remise en état. Il propose aux élus qu'un second défibrillateur soit mis en place à la salle des fêtes, lieu recevant du public mais également situé en face du city parc. La proposition est validée par le conseil. Une mise en concurrence sera faite pour l'installation mais également pour la mise en place d'un contrat de maintenance.

Aménagement centre village :

Monsieur le Maire informe qu'il va recevoir ce 7 juillet 2021 avec Monsieur Jean-Pierre RIBAUT, Monsieur Benoit SAVI du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain dans le cadre de l'aménagement du centre village.

La première étude faite en 2017 permet d'avoir une base pour relancer le projet de réaménagement de la Mairie, de l'ancien Presbytère, du petit marché et de la cantine. Une nouvelle proposition sera faite dans les semaines à venir par le CAUE.

Co'Danse :

- Dès la rentrée prochaine, CO'DANSE ACADEMY dispensera des cours de danses et de fitness pour les enfants et les adultes. Les élus proposent la gratuité de la salle des fêtes jusqu'à la fin de l'année 2021, le temps que l'association fasse le bilan des inscriptions sur le dernier trimestre. Une nouvelle rencontre aura lieu en fin d'année avec Monsieur le Maire et CO'DANSE ACADEMY afin de prévoir l'année 2022.

Petit Patrimoine :

- Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la visite du petit patrimoine qui a eu lieu le 29 juin dernier avec Madame Corinne VAUCOURT, Monsieur Richard PACCAUD de la CCDSV et de Mesdames Martine PAQUIER et Elisabeth METRAL GROGNET :
 - Valorisation de la Poype de Ligneux si accord avec le propriétaire. Il nous est conseillé de prendre contact avec les services archéologiques de la DRAC avant toute intervention sur le site qui est protégé au titre des Monuments historiques.
 - La restauration de la maquette de la Poype conservée dans les locaux de la mairie sera réalisée par Messieurs Jean-Pierre RIBAUT et Jean-Louis LAISSARD. Sur la commune de Buellas, une poype grandeur nature a été reconstituée, il pourrait être intéressant que les deux communes échangent sur le sujet.
 - La statue de St Christophe (17^e siècle, inscrite aux MH) mentionnée dans l'inventaire du patrimoine mobilier est stockée au département à Bourg en Bresse. La commune souhaiterait la réinstaller dans l'église.
 - Ancien lavoir : le lavoir à proximité de la salle des fêtes aujourd'hui détruit et dont il reste quelques pierres ne peut pas faire l'objet d'une restauration par la CCDSV. La commune va lancer un appel auprès des habitants pour des photos anciennes du site. Une recherche de photographies aériennes anciennes (site IGN ou Géoportail) peut également donner des indications.
 - Canon installé au carrefour : il s'agit à priori d'un canon dit « de réjouissance » servant à annoncer les événements et les fêtes dans les villages, fabrication probable Manufacture de St Etienne (pas de lien avec l'épisode de la Grande Vaupierre contre les Autrichiens).
 - Cellule : rue du fournil, une porte de prison a été conservée correspondant probablement à une ancienne cellule utilisée par la commune.
 - Croix du cimetière : à intégrer dans la liste du patrimoine de compétence communautaire. Une partie du fût et le croisillon sont manquants. A l'occasion des recherches dans les archives départementales, la CCDSV vérifiera si des photos anciennes existent avec la croix complète avant d'envisager toute restauration.
 - Croix de mission : 2 Croix précédemment restaurées par la CCDSV nécessitant ce jour un nettoyage seront peut-être intégrées dans la campagne de sablage de la CCDSV.

Organisation d'une rencontre Agents-Elus :

La rencontre du 6 juillet 2021 a été annulée du fait de l'absence des agents et des élus sur ce temps d'échange. Elle est reportée en septembre 2021 sous forme d'une réunion de travail.

Conseil Municipal :

RAPPEL : il n'y aura pas conseil au mois d'août

Le prochain CM est fixé au mardi 14 septembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15

**Le Secrétaire de séance,
Pierre VIRET**



**Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU**

